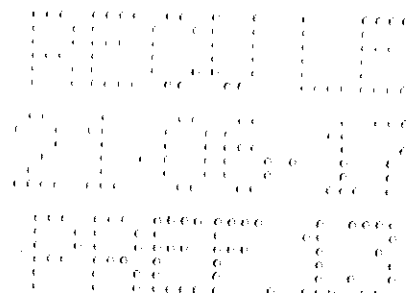




ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



Conseil d'Administration

Séance du 20 JUIN 2017

Election des Président et Vice-Président

Délibération n° DELIB_03_PIL_17_06_20_PDT

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 8 juin 2017,

VU

- Les articles L.2121-3, L.1431-4 et R.1431-4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 7 des statuts,
- La délibération 01_11_06_22 du Conseil d'administration du 22 juin 2011,
- La délibération 14/0046/EFAG du Conseil municipal de la Ville de Marseille du 28 avril 2014,
- La délibération n°02_14/07/11_INSTALLATION du 11 juillet 2014

A cette occasion, M. le Préfet ou son représentant, préside la séance.

Le Préfet,


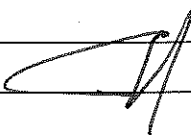
EXPOSE

Le Président du Conseil d'Administration (article R 1431-8) est élu par celui-ci au sein des personnes publiques et des personnalités qualifiées, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder le mandat électif, le cas échéant.

Le Vice-Président est élu dans les mêmes conditions.

Ces deux mandats étant parvenus à échéance, il convient de procéder à de nouvelles élections pour leur renouvellement.

Se déclarent candidats :

Noirs	Candidat à la Présidence (signature)	Candidat à la Vice- Présidence (signature)
Smail ALI		
Hélène AUDIFFREN		
Isabelle BOURGEOIS		
Jacques BESNAINOU		
Anne-Marie d'ESTIENNE d'ORVES		
Marie-Hélène FERAUD- GREGORI		
Antoinette MAZZEO		
Annie LEVY-MOZZICONACCI		
Marie-Laure ROCCA-SERRA		
Isabelle SAVON		
Patrice VANELLE		

Le Préfet désigne en tant que scrutateurs :

-
-

Après avoir procédé à un vote à main levée, il est procédé au décompte des voix :

POSTE DE PRESIDENT	
NOMS	NOMBRE DE VOIX
<i>Anne Marie d'Estienne d'Orves</i>	

M./MME *Estienne d'Orves* est élu(e) Président(e) de l'ESADMM pour une durée de 3 ans.

POSTE DE VICE-PRESIDENT	
NOMS	NOMBRE DE VOIX
<i>Patrice Vanelle</i>	

M./MME *P. Vanelle* est élu(e) Vice-Président(e) de l'ESADMM pour une durée de 3 ans.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'élection de M./Mme *Estienne d'aves* comme Président(e) pour une durée de 3 ans ou jusqu'au terme de son mandat électif.

Article 2 : d'approuver l'élection de M./Mme *P. Auvelle* comme Vice-Président(e) pour une durée de 3 ans ou jusqu'au terme de son mandat électif.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrage exprimés	11
Votes pour	11
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 20 juin 2017.

Pour le Préfet,



Antoinette Mazzéo

Transmise au représentant de l'Etat le *21/6/17*

Monsieur/Madame le (la) Président(e) certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : *23/6/17*

